

LA SEIGNEURIE  
ET LES  
SEIGNEURS DE CANY  
EN NORMANDIE

---

PAR L. SANDRET

Librairie historique de J.-B. DUMOULIN, Libraire de la société des antiquaires de  
France

1880

## Introduction

### Seigneurs de Cany et de ses dépendances

Seigneurs de Cany  
Baronnie de Caniel  
Seigneurs de Barville  
Sergenterie de Cany - Canville

### Chronologie historique des seigneurs de Cany

Seigneurs de Cany-Caniel  
Seigneurs barons de Caniels  
Seigneurs de Cany-Barville

### Châteaux de la seigneurie de Cany

Château-fort de Caniel  
Château ancien de Cany  
Château moderne de Cany

# SEIGNEURS DE CANY ET DE SES DEPENDANCES

## Les seigneurs de Cany

Le titre le plus ancien qui nous fasse connaître la consistance de la seigneurie de Cany remonte à 1372. Deux ans auparavant, le 14 mai 1370, le roi Charles V venait d'échanger avec ses cousins les ducs d'Alençon et du Perche, contre le château et la châteltenie de Joscelin en Bretagne, les châteaux et châteltenies d'Exmes et de Cany-Caniel en Normandie.

La seigneurie de Cany est désignée sous le nom de Cany-Caniel, à cause du château fort construit près de Cany, pour défendre du côté de la mer l'entrée de la vallée de la Durdent. Ce château reçut le nom de *Caniel*, ou petit Cany. Il était déjà en ruines au XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque la baronnie de Caniel fut formée, comme nous le verrons, avec une partie des domaines de la seigneurie.

Charles V, en abandonnant par échange à ses cousins d'Alençon les châteltenies d'Exmes et de Cany, y ajouta 2 000 livres de rentes à asseoir sur les dépendances de chacune de ces châteltenies. Le procès-verbal d'assiette de 2 000 livres de rente attribuées à Cany-Caniel, fut dressé en 1372 par des commissaires royaux. Il est précieux pour nous, parce qu'il nous renseigne sur la composition de la seigneurie de Cany à cette date de 1372. Elle comprenait :

1° Le château et la châteltenie de Caniel avec les terres qui en dépendaient, dont le détail n'est donné que dans des aveux postérieurs ;

2° La justice haute, basse et moyenne ;

3° Les droits de fouage, tiers et dangers, de patronage, etc.

Les revenus de ces trois articles ne s'élevant qu'à 1 400 livres, on y ajouta, pour former les 2 000 livres :

4° Les sergenteries royales de Cany et de Canville, dont le revenu n'était que de 209 livres, ce qui obligea d'asseoir le reste sur la vicomté de Falaise.

Les sergenteries de Cany et de Canville s'étendaient sur 56 paroisses, 34 pour la première et 24 pour la seconde. Celle de Cany comptait 1 331 resséants (familles ou feux), dont 658 dépendaient du roi et 673 d'autres seigneurs ; celle de Canville, 580, dont 409 au roi et 171 à diverses juridictions. Le revenu de ces deux sergenteries produisait, comme on vient de le voir, 209 livres, en 1372.

Quarante ans plus tard, la sergenterie de Cany-Caniel passa, durant l'invasion anglaise, aux mains d'un chevalier de cette nation, nommé Christophe Curban ou Curwen. Il rendit aveu le 12 août 1419, pour cette seigneurie, au roi d'Angleterre. Ce document fournit le détail des domaines, droits et rentes qui le composaient. Nous allons en donner l'analyse succincte :

A cause de la terre et seigneurie de Cany-Caniel, appartiennent à Christophe Curwen :

1° Le patronage, ou droit de présentation, de Saint-Martin-de-Canville, de Notre-Dame-

d'Anglesqueville-la-Bras-Long, de Notre-Dame-de-Flamanville et de la chapelle de la maladrerie de Cany (chapelle Saint-Thibaud).

2° Le château de Caniel, chefmois de la seigneurie, avec la justice et juridiction ;

3° Des terres, bois, pâtures, rentes en deniers, grains, oiseaux, prés, moulins, moutures, rivières, corvées, coutumes, foires, marchés, prévôtés, fiefs dans les paroisses de Cany, Canville, Angiens, Anglesqueville, Drosay, Hotot-Louvray, Fultot, Doudeville, Ouveville-l'Abbaye, Criquetot-sur-Ouveville, Yvecrique, Amfreville, Harcanville, Routes, Carville, Robertot, Houdetot, Bourville, Autigny, Héberville, Gonseville, Estalleville, Benesville, Baudribosc, Grémonville, Prétot, Herville, Veauville-Lesquelles, Admesnil, Grainville-la-Teinturière, Bosville, Flamanville, Sasseville, Ocqueville, Crasville-la-Mallet, Bec-de-Mortagne, Baigneville, Claville, Ouainville, Gueutteville, Berreville, Cailleville, Vicquemare, Saint-Wast-Dieppedalle, Fontaine-le-Dun, Reuville, Ouveville-la-Rivière, Offranville, Hotot-Saint-Sulpice, Héricourt et Sainte-Colombe.

4° Le droit de fouage de trois en trois ans, le droit de jauge, de poids et d'aune dans les villes et marchés, le droit de visite et d'appréciation des boissons, pain, vivres et autres denrées ; enfin le droit de tiers et dangers dans les bois des sujets de la châtellenie, quand ils sont mis en vente.

Outre les droits appartenant directement au seigneur de Cany-Caniel, de lui relèvent plusieurs tenanciers nobles, à cause des héritages qu'il possède dans sa mouvance, voici les noms des principaux : Jean de Calleville, Jeanne d'Ouveville, Jean de Baudribosc, Regnault de Criquetot, Jean Le Sénéchal, Thomas Hay, écuyer, Rogier de Bréauté, Guillaume de Houdetot, chevalier, Jean de Beaucamp, Maheu de Troye, Madame de Bailleul, Pierre de Grainville, écuyer, Rober de Vaudemont, écuyer, Raoul d'Orival, Rogier Blouet, chevalier, Regnault de Tonneville, chevalier, l'abbé et les religieux de Sainte-Catherine-lès-Rouen, le prieur et les religieux de Longueville, les doyens de chapitre de Notre-Dame de Rouen, l'abbé et les religieux de Saint-Georges-de-Boscherville, l'abbé et les religieux de Fécamp, l'abbé et les religieux de Valmont, etc.

Les charges de la seigneurie sont :

Au chapitre de Caniel, 108 sols de rente ;

Au roi, un fer de lance par an, à offrir le jour de Saint-Jean-Baptiste, dans l'enceinte du château de Rouen, avec trois hommes d'armes et six archers en temps de guerre.

Un siècle plus tard, le 1<sup>er</sup> mars 1524, un dénombrement détaillé d'une portion de la seigneurie de Cany-Caniel fut dressé, lors de la formation de la baronnie de Caniel, distraite du territoire de l'ancienne seigneurie. Il n'embrasse qu'une vingtaine de paroisses qui en dépendaient, celles seulement sur lesquelles on allait asseoir les revenus de la nouvelle baronnie. Tout incomplet qu'il soit pour cette raison, ce dénombrement est précieux parce qu'il nous fait connaître les modifications que la seigneurie avait subies depuis 1419 .

Les commissaires nommés par le duc Charles d'Alençon, alors seigneur de Cany-Caniel, pour donner le dénombrement et faire l'assiette des revenus de la baronnie de Caniel, furent Michel de Saint-Aignan, procureur général ; René Brinon, conseiller, et Jean Marin, notaire, tous officiers du duché d'Alençon. Ils s'adjoignirent Jean Guilloué, bailli ; Jean Chaillou, vicomte ; Regnault Le Mercier, procureur, et Romain Adrien, lieutenant du Vicomte, tous de la seigneurie de Cany-Caniel ; Jean de l'Osier et Jean Le Cordier, fermiers de la seigneurie.

Nous ne donnerons ici de ce dénombrement que le total des revenus, qui produisaient :

En argent, 417 livres, 7 sols 8 deniers ob.,  
chapons 338 et un tiers

gelines, 43 et demie,  
oies, 27 et demie,  
froment, 15 boisseaux,  
orge, 299 mines et 3 boisseaux,  
avoine, 448 boisseaux,  
journée d'hommes, 38,  
œufs, 1268 et demi  
cire, une livre et demie,  
poivre, une once,  
fouaches ou pains blancs, 4

Il faut ajouter à ces revenus :  
les amendes, 40 livres,  
les reliefs et treizièmes, 40 livres,  
les gardes de sous-âge ou mineurs, 5 livres,  
le droit de fouage, 13 livres, 6 sols et 8 deniers.

Ce dénombrement devait servir à asseoir, sur les 20 paroisses qu'il comprenait, les revenus de 600 livres attribués par le duc d'Alençon à la baronnie de Caniel qu'il venait de créer en faveur de son frère bâtard. Les commissaires prirent dans ces 20 paroisses une partie des terres et redevances en argent, et y ajoutèrent quelques redevances d'autre nature. ces dernières furent évaluées en deniers, à raison de :

3 sols, 4 deniers le boisseau de froment,  
15 deniers le boisseau d'avoine,  
21 deniers le boisseau d'orge,  
2 sols un chapon,  
12 deniers une géline,  
2 sols et 6 deniers une oie,  
4 sols et 2 deniers un cent d'œufs,  
3 sols pour une journée d'homme en août.

On forma ainsi les 600 livres de rente de la nouvelle baronnie, les revenus de la seigneurie de Cany-Caniel se trouvant diminués d'autant.

Un dénombrement du 1<sup>er</sup> octobre 1542 fixe certains articles omis ou peu détaillés dans les précédents. Voici les principaux :

Le droit de présentation aux cures d'Anglesqueville-la-Bras-Long, de Flamanville, de Saint-Martin-de-Canville, de la chapelle de la maladrerie de Cany ; le droit de présentation aux cures de Notre-Dame de Canville, Bourville, Baudribosc, Criquetot-sur-Ouville, Robertot, Herville, Cailleville, etc., s'exerçant conditionnellement, savoir, toutes les fois que, les patrons auraient négligé de faire foi et hommage et de payer les droits seigneuriaux au seigneur de Cany ;

Les halles servant au marché du lundi dans le bourg de Cany ; les droits payés dans les trois foires annuelles, l'une à Caniel le jour de la Saint-Gilles, les deux autres dans le bourg de Cany aux fêtes de Saint-Nicolas et de Sainte-Marguerite, rapportant 6 livres ;

Le droit de tabellionnage, valant 11 livres ;

Le geôle ou prison située près des halles, ne rapportant rien ;

Les rentes en argent produisant 500 livres ;

Les redevances en grains et en volailles sont augmentées notablement ;

Le seigneur d'Ouville-la-Rivière doit un épervier ;

Aux charges annuelles, il faut ajouter 100 livres dues à l'abbaye de Beaubec, à cause de la chapelle de Caniel, et un muid de blé pour le chapelain de Saint-Thibaud sur le grand moulin de Cany.

La partie la plus intéressante de ce dénombrement de 1542 est le détail des droits d'honneur et de juridiction de la seigneurie : " Ladite châellenie, terre et seigneurie à juridiction haute, moyenne et basse, ressortissant nuement en la cour du Parlement de Rouen, et aussi juridiction ordinaire, à savoir, plets de quinzaine en quinzaine, assises de six semaines en six semaines, avec droits de visitation, afférages, tant de vins, cidres et toutes autres vendues et exposées en vente par ladite châellenie, et toutes autres rentes, cens, droits de tenures tant en fiefs qu'arrière-fiefs, vavassories nobles, etc. "

La seigneurie de Cany-Caniel est affermée, à la même époque, à Jean Piart, toutes charges déduites, pour la somme de 362 livres 10 sols tournois avec les droits seigneuriaux.

Environ 30 ans plus tard, le 15 juillet 1570, le bail de la même seigneurie est accordé à Jacques Simon, sieur de la Haye, moyennant 2 600 livres.

Un autre bail du 7 octobre 1616 est concédé pour 9 ans à Jacques Simon, moyennant 2 600 livres.

Enfin nouveau bail, du 4 août 1636, en faveur de Jean du Teurtre, pour 1 600 livres, non comprises les prévôtés de Veauville, Limanville et Drosay.

Pierre Le Marinier, qui réunit dans sa main Cany-Caniel, Cany-Barville et la baronnie de Caniel, rendit aveu de ces trois seigneuries le 26 novembre 1660 et après lui, son fils Balthazar, le 2 avril 1666.

Les modifications apportées à la seigneurie ne sont pas aussi amplement indiquées dans ces aveux que dans la déclaration présentée par ce dernier le 3 janvier 1678, et surtout que dans l'aveu et dénombrement de Nicolas Balthazar, son fils, du 27 août 1700 .

Nous allons analyser ce dernier document, qui nous donne la consistance de la seigneurie de Cany au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

**DROITE DE PATRONAGE**, absolu dans les paroisses de Saint-Martin de Canville, Saint-Martin de Cany, chapelles Saint-Thibaud de Cany et de Saint-Gilles de Caniel ; conditionnel sur les paroisses d'Anglesqueville, Flamanville, Bourville, Baudribosc, Ouvreille-l'Abbaye, Criquetot-sur-Ouvreille, Robertot, Herville, Cailleville, Harcanville, Auffay, Hotot-Lauvray, Autigny, Berreville, Sainte-Colombe, Benesville, Angiens, Drosay, Ocqueville, Amfreville, etc.

**FIEFS**, sis dans un grand nombre de paroisses dont on a donné la liste plus haut.

**DROITS SEIGNEURIAUX** ; fouages de trois ans en trois ans ; les halles, les marchés et les quatre foires de Cany, au lundi de Quasimodo, aux fêtes de Saint-Barnabé, de Sainte-Marguerite et de Saint-Simon et Saint-Jude ; droits de coutumes, de poids, aunage et jauge ; haute justice, moyenne et basse ; plets et assises d'héritages à Cany et à Canville ; plets de meubles à Cany, Canville et Doudeville ; assises à Cany toutes les six semaines ; nomination de bailli ; appels relevant nuement du Parlement de Rouen ; amendes, greffes, afféragage et mesurage de vins et cidres ; tabellionnage, cohue, maison de geôle et prison à Cany ; colombier, moulin à Cany ; garenne à poisson, etc.

**DOMAINE NON FIEFFÉ** : à Cany, le manoir seigneurial, plusieurs maisons et pièces de terre ; à Caniel, le château en ruine, plusieurs terres ; à Sasseville et Touffrainville, terres et bruyères ; à Canville, terres et prés.

**RENTES**, en argent, grains, œufs, oiseaux, corvées, poivre, cire, chapeau de roses, épervier, gants, éperons, etc.

VAVASSORIES NOBLES, relevant de la baronnie et haute justice de Cany, et possédées par des gentilhommes dont la déclaration de 1678 nous donne les noms :

Sieur du Tot-Beunay, à Ocqueville ;

Marquis de Saint-Saens, bailli de Caux, à Ocqueville ;

Sieur de Crasville-Miffant, à Crasville-la-Mallet ;

Comte de Bréauté, à Cailleville ;

Marquis d'Houdetot, à Herville ;

Sieur d'Auffy, à Herville ;

Sieur de Drosay d'Orival, à Drosay ;

Sieur de Sainte-Colombe, à Sainte-Colombe ;

Sieur Toustain, conseiller au Parlement de Rouen, à Anglesqueville, Hébertville, Fultot et Doudeville ;

Sieur de Hotot-Lauvray, à Hotot

Sieur de Louvres, à Angiens ;

Sieur de Clercy, à Angiens ;

Sieur de Manneville, à Autigny ;

Sieur de Gelleville, conseiller au Parlement de Rouen, à Bourville ;

Marquis de Houdetot, à Robertot et Amfreville ;

Sieur d'Harcanville, à Harcanville ;

Sieur de Villers, à Gonseville et Fultot ;

Sieur de Varengeville, à Canville et Doudeville ;

Baronne de Montenay, à Canville ;

Sieur de Benesville, conseiller en la cour des aides de Normandie, à Benesville ;

Demoiselle Lucas, à Benesville ;

Sieur du Buisson, maître des comptes à Paris, à Yvecrique ;

Sieur président d'Estalleville, à Estalleville

Sieur président de Fumechon, à Ouville-l'Abbaye et Criquetot-sur-Ouville ;

Sieur de Baudribosc, à Baudribosc ;

Sieur Adveuille, à Ouville-le-Rivière ;

Sieur de Lanquetot d'Aupegard, à Offranville ;

Marquis de la Mailleraye, à Berreville.

Depuis 1700, plusieurs annexions ont été faites au domaine de Cany par des mariages et des acquisitions.

C'est ainsi que nous trouvons qu'en 1789, Anne-Louis-Roger de Becdelièvre, seigneur de Cany et d'Hocqueville, possédait les châtelainies de Grainville-la-Teinturière, de Nestanville-sous-Longueville, de Criquetot, les seigneuries de Brumare, Prêtreval, Hattenville, Carville, Baigneville, Gasquerel, Saint-Wast-Dieppedalle, Grosménil, Catteville, Ocqueville, Flamanville, Crasville-la-Mallet, etc. Après sa mort, ses terres furent partagées entre ses deux filles, Armande et Henriette de Becdelièvre. L'aînée eut Cany, Fontaine-le-Dun, Englesqueville-la-Bras-Long, Bourville, Hébertville, etc. ; la cadette, Claville, Oudainville, Bertreville, etc.

Armande de Becdelièvre, mariée au comte de Montmorency-Luxembourg, et dame de Cany, laissa cette terre en héritage à ses deux fils, dont l'aîné, Anne-Christian de Montmorency-Luxembourg, fut seul marié et eut deux filles qui se partagèrent la terre de Cany et ses dépendances.

## SEIGNEURS DE CANY ET DE SES DEPENDANCES

### Baronnie de Caniel

La baronnie de Caniel, formée, comme on l'a vu, par démembrement de la seigneurie de Cany, consistait, lors de sa création en 1524, en terres, rentes et droits produisant un revenu de 600 livres. Ce revenu fut assis par les commissaires du duc d'Alençon sur les paroisses de Cany, Ocqueville, Anglesqueville, Drosay, Angiens, Limanville, Houdetot, Claville, Flamanville ; il provenait du produit de terres, de deux moulins à huile sis à Cany, de rentes en grains, oiseaux, œufs, journées d'hommes, et de droits divers, comme reliefs, treizièmes, amendes, épaves, patronages, etc.

La baronnie de Caniel eut à subir, en 1617, un démembrement. Marguerite de Monceau, qui l'avait apportée en mariage à François de Prunelay, étant veuve, vendit, le 29 décembre 1617, à Jean Toustain les terres, rentes et patronage qu'elle possédait à Anglesqueville. Celui-ci obtint, par lettres patentes de juillet 1637, que ce démembrement formerait à son profit la châtellenie d'Anglesqueville. Mais en 1754, Pierre-Jacques-Louis de Becdelièvre, seigneur de Cany, la réunit par retrait féodal à sa seigneurie.

La baronnie de Caniel n'eut que 125 ans d'existence ; elle fut vendue le 13 mai 1648, par son dernier possesseur à Pierre Le Marinier, déjà seigneur de Cany et de Barville.



# SEIGNEURS DE CANY ET DE SES DEPENDANCES

## Seigneurs de Barville

Barville était une paroisse voisine du bourg de Cany. Elle était le siège d'une seigneurie qui, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, portait le nom de Cany-Barville, parce que d'elle dépendait une partie du bourg de Cany. Le seigneur de Barville avait même le droit de présentation à la cure de Saint-Martin, église paroissiale de Cany, probablement parce que le lieu où fut bâtie cette église dans l'origine, faisait partie du domaine de Barville. Ce patronage, constaté dans le Pouillé de Rouen du XIII<sup>e</sup> siècle, le plus ancien que l'on connaisse, fut disputé, à plusieurs reprises, aux seigneurs de Barville par les seigneurs de Cany-Caniel ; mais ils obtinrent toujours gain de cause, et exercèrent ce droit sans contestation depuis le XV<sup>e</sup> siècle.

Cany-Barville relevait de la baronnie de Claville, membre du duché d'Estouteville, érigé en 1534, et se composait de deux demi-fiefs de haubert, pour lequel il était dû au baron de Claville, à cause de la cession du patronage de Cany, 60 sols de rente annuelle et 40 jours de service d'un homme d'armes au temps de l'arrière-ban .

Il est assez difficile, en l'absence de documents détaillés, de fixer la consistance de la seigneurie de Barville. Nous avons pu toutefois, à l'aide de notes éparses que nous avons recueillies, établir que du plein-fief de Cany-Barville dépendaient :

- 1° Le patronage de Saint-Martin de Cany ;
- 2° Un huitième de fief à Hotot-Saint-Sulpice ;
- 3° Deux huitièmes de fiefs nommés à Commanville ;
- 4° Le huitième de fief du Donjon ;
- 5° Le huitième de fief d'Hocqueville-Gosseume ;
- 6° Le fief de la vavassorie noble de Normanville.

La seigneurie de Cany-Barville échut par héritage, vers 1600, à Antoine Le Marinier, seigneur du Buc, dont le petit-fils Pierre acquit en 1634 la seigneurie de Cany-Caniel, et en 1648 la baronnie de Caniel.

# SEIGNEURS DE CANY ET DE SES DEPENDANCES

## Sergenteries de Canville et de Cany

On a vu plus haut que de la sergenterie de Cany-Caniel dépendaient les sergenteries royales de Cany et de Canville.

Ces sergenteries royales en Normandie étaient des fiefs nobles et héréditaires relevant du roi et conférant à leurs possesseurs le droit d'exercer par eux-mêmes ou par des préposés la fonction de sergents dans l'étendue de leurs districts. Ces fonctions consistaient primitivement à faire les semonces pour avertir les vassaux du roi de prendre les armes, à maintenir la paix, même par la force, parmi les hommes des paroisses de leur district, à les traduire au besoin devant les juridictions royales, à poursuivre les criminels, etc. Depuis l'établissement des bailliages royaux, les prérogatives des sergents royaux furent restreintes. Mais ils restèrent chargés de citer les hommes de leurs districts devant les juges, de faire les prisées et ventes mobilières, à l'exclusion de tout autre officier public, de faire les exploits et exécutions de tout genre, etc. Les droits perçus pour tous leurs actes formaient le revenu des sergenteries.

Les sergenteries de Cany et de Canville étaient deux pleins-fiefs de haubert, tenus du roi, et depuis l'échange de 1370, des seigneurs de Cany, au droit du roi. Elles se composaient, celle de Cany de 34 paroisses, celle de Canville de 22 paroisses.

Les premiers titulaires de ces sergenteries étaient des commissaires royaux. Elles ne furent érigées en fiefs héréditaires qu'en 1306 par Philippe-le-Bel. Depuis cette création jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, elles restèrent entre les mains de leurs possesseurs par héritage. A cette époque, les seigneurs de Cany, de qui elles étaient tenues, s'en rendirent propriétaires par acquisition. Nicolas-Balthazar Le Marinier, seigneur de Cany, acheta celle de Canville en 1701, et Pierre-Jacques-Louis de Becdelièvre, celle de Cany en 1734.

# CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES SEIGNEURS DE CANY

## Seigneurs de Cany-Caniel

### Gilbert de Falaise

Le premier seigneur de Cany dont nous trouvons le nom est un normand, GILBERT DE FALAISE, seigneur de Cany, lequel donna, vers 1130, un prieuré à Longueville, les églises et dîmes de plusieurs paroisses du pays de Caux, Ocqueville, Angiens, Ouville, Petitville, lesquels appartenaient encore à ce prieuré en 1790.

### Manassès Bizet

Sa sœur AALIZ, devenue son héritière, porta, à son mari, MANASSÈS BIZET, la lettre de Cany. Ce Manassès Bizet figure sous le titre de *Dapifer* (sénéchal ?) du roi d'Angleterre Henri II, dans plusieurs chartes de ce prince, qui témoignent de la haute situation qu'il occupait à la cour. Il était mort quand Henri II, vers 1170, donna au prieuré de Longueville des lettres portant confirmation des donations et privilèges qu'il avait reçus antérieurement. On y lit qu'à Angiens, une mesure provenait " du don d'Aaliz de Cany et de Henry Bizet (son fils) ".

### Henry Bizet

HENRY BIZET, héritier de sa mère, fut le dernier seigneur normand de Cany. Il était maréchal d'Angleterre. Son dernier acte fut la donation de la chapelle du château de Caniel dédiée à Saint-Gilles, à l'abbaye de Beaubec en 1211. Cette abbaye la possédait encore en 1790.

### Rois de France

Après la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, une partie des seigneurs refusa de rendre hommage au nouveau souverain. Leurs terres durent alors être saisies et faire retour au seigneur suzerain. C'est ce qui explique, sans avoir besoin de supposer que " les seigneurs de Cany s'étaient éteints dans l'exil, les cloîtres et les champs de bataille ", ainsi que l'auteur des *Eglises de l'arrondissement d'Yvetot* l'imagine, comment la seigneurie de Cany-Caniel dépendit, dès les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, du domaine de la couronne de France.

### Pierre de Chambly

En août 1305, Philippe-le-Bel donna à " PIERRE, sire de CHAMBLY, son amé féal chevalier et chambellan, pour lui et ses hoirs, nés et à naître d'Ysabeau de Rosny, sa femme ", la terre de Caniel, moyennant une redevance annuelle de 1 100 livres. Le roi se réservait le *plaid de l'épée*, c'est à dire

la haute justice, et l'*hommage des nobles*, c'est à dire la mouvance des fiefs.

Quelques années plus tard, le 29 juin 1318, Philippe V, le Long, révoqua, de l'avis des prélats et barons du royaume, les dons faits par les successeurs de Saint-Louis, et le 24 février 1320, un arrêt du Parlement prescrivit, en conséquence, que les châteaux, terres et droits, qui avaient été l'objet de donations de la part de Philippe-le-Hardi et de Philippe-le-Bel, feraient retour au domaine de la couronne. La terre de Cany-Caniel est désignée nominativement dans l'arrêt.

### **Matthieu de Trie**

Charles IV, le Bel, en 1324, sans aliéner le fond, accorda à MATTHIEU DE TROIE, maréchal de France, la jouissance viagère des revenus de Cany-Caniel. Philippe VI de Valois amplifia cette faveur, en accordant, par lettres données en 1338, que la jouissance des revenus de Cany-Caniel serait attribuée, jusqu'à concurrence de 2 000 livres de rente, à former le douaire de Ide de Mauvoisin, dame de Rosny, femme du maréchal de Trie, si elle survivait à son mari. Celui-ci étant mort, le roi Jean II confirma, en août 1352, cette donation en faveur de sa veuve, qui en jouit jusqu'à son décès arrivé en 1370.

### **Pierre et Robert d'Alençon**

La seigneurie de Cany-Caniel, qui faisait partie du domaine royal depuis Philippe-Auguste, en fut distraite en 1370, pour en rester désormais séparée.

Pierre, comte d'Alençon, et Robert, comte du Perche, tous deux fils de Charles de Valois, lequel était petit-fils de Philippe-le-Hardi, possédaient, en qualité de seigneurs de Porhoët en Bretagne, le château de Joscelin, place importante, située au cœur de cette province. Le roi Charles V, désirant s'assurer cette position pour contenir l'humeur remuante de Jean de Montfort, duc de Bretagne, proposa à ses cousins de l'échanger contre plusieurs seigneuries situées en France. Les lettres d'échange furent passées le 14 mai 1370. Le roi s'y exprime ainsi : " ... Ayant trouvé que moult nécessaire estoit d'avoir en nostre main le chastel, ville et chastellenie du Chastel-Joscelin en Bretagne, avec leurs appartenances, lesquelles sont à nos très chers et féaux cousins les comtes d'Alençon et du Perche, nous en avons fait parler à nosdits cousins qu'ils nous voulussent bailler et transporter lesdits chastel, chastellenies et appartenances, par échange d'autres terres que nous leur ferions bailler pour ce ailleurs en nostre royaume ; à laquelle chose ont nosdits cousins, pour l'honneur et amour de nous et pour le bien commun de nostre royaume, volontiers encliné et entendu, et sur ce a esté traité et accordé entre nous d'une part et nosdits cousins d'autre, en la manière qu'il s'ensuit... "

L'échange de Joscelin se fit pour les châteaux et châtelles d'Exmes et de Caniel, et 4 000 livres tournois de rentes, assises au plus près de ces châteaux, 2 000 livres pour chacun. Les 2 000 livres du château de Caniel furent assises en partie dans les environs de Cany et de Canville, en partie dans la baronnie de Montpinçon, dépendant de la vicomté de Falaise, en vertu des lettres de mai 1373.

Cany-Caniel resta indivis entre les deux frères, PIERRE et ROBERT D'ALENÇON.

Robert, comte du Perche, mourut en 1377, sans laisser d'enfant mâle ; son fils Charles étant mort avant lui, et sa fille Isabelle, religieuse à Poissy, mourut elle-même deux ans après son père. Sa veuve Jeanne de Rohan, eut son douaire assigné sur Cany-Caniel. Elle en jouit pendant son veuvage et après son mariage avec Pierre d'Amboise, vicomte de Thouars.

### **Jean 1<sup>er</sup> duc d'Alençon**

Après la mort de Jeanne de Rohan et celle de Pierre, comte d'Alençon, frère aîné de Robert et son héritier, arrivée le 20 septembre 1404, Cany-Caniel échut à son fils unique, JEAN 1<sup>er</sup>, créé duc d'Alençon en janvier 1414. Celui-ci avait épousé Marie de Bretagne et fut tué à Azincourt en 1415.

### **Jean II duc d'Alençon**

Son fils Jean II hérita de ses domaines. Mais l'occupation de la Normandie par le roi d'Angleterre, Henri V, auquel le duc d'Alençon refusa de se soumettre, le priva de la terre de Cany-Caniel, qui fut donnée par ce monarque, en janvier 1419, à un chevalier anglais, Christopher Curban ou mieux Curwen. Les lettres patentes du roi d'Angleterre sont assez intéressantes pour que nous en donnions ici les passages principaux : " Henri, roi d'Angleterre et de France, etc..... Sachez que pour le bon service que notre cher Christophe Curwen nous a fait, nous lui avons donné et concédé le château et la terre de Cany-Caniel avec le domaine qui en dépend dans le bailliage de Caux, lesquels appartenaient à la duchesse de Bavière, rebelle jusqu'ici contre nous, ainsi qu'on le dit, pour être les dits château et terres possédés et occupés par le dit Christophe et ses héritiers nés de lui jusqu'à la valeur de mil quatre cents francs seulement... moyennant hommage et obligation de nous rendre un fer de lance dans notre château de Rouen à la fête de Saint-Jean ; pourvu aussi que le dit Christophe et ses héritiers soient tenus de fournir trois hommes d'armes et six archers à leurs frais pour chevaucher avec nous durant la présente guerre... En présence du roi, dans sa ville de Rouen, le 30<sup>e</sup> jour de janvier (1419) ". Christophe Curwen en rendit hommage et aveu à son souverain le 12 août suivant. Il est à remarquer que, dans cet aveu, le nouveau possesseur affecte, comme Henri V dans ses lettres-patentes, de ne pas citer le nom de Jean, duc d'Alençon, mais celui de sa sœur Catherine, mariée au duc de Bavière, comme ayant possédé la terre de Cany.

Après l'expulsion des anglais, Jean II, duc d'Alençon, rentra dans ses domaines, dont il jouit jusqu'à sa disgrâce suivie du procès qui lui fut intenté comme complice de la rébellion du dauphin, et dont l'issue fut sa condamnation à mort. Cette peine fut commuée en une prison perpétuelle.

### **Catherine d'Alençon**

C'est alors que, CATHERINE D'ALENÇON, sa sœur, mariée en premières noces à Pierre, infant de Navarre, puis à Louis-le-Barbu, duc de Bavière-Ingolstadt, jouit de la terre de Cany-Caniel jusqu'à sa mort, arrivée le 22 juin 1462. Elle en avait fait hommage au roi en 1450.

### **Jean II d'Alençon ( 2<sup>ème</sup> fois)**

Le duc JEAN II, ayant été réhabilité par lettres de Louis XI du 11 octobre 1461, reprit possession de ses terres ; mais arrêté de nouveau en 1472 comme allié secret des Anglais, il fut une seconde fois condamné à mort en 1474 et remit en prison, où il mourut en 1476.

### **René duc d'Alençon**

RENÉ, duc d'Alençon, son fils, lui succéda dans la terre de Cany-Caniel. Le 26 juin 1484, il donna des lettres de commission au bailli de la seigneurie de Cany-Caniel, pour contraindre les habitants sujets au droit de gué, à payer ce droit dont ils cherchaient à s'affranchir. René mourut le 1<sup>er</sup> novembre 1492. Il avait épousé Marguerite de Lorraine, fille de René II, comte de Vaudemont.

### **Guillaume, Charles et Jean du Bec**

René d'Alençon laissait un fils, CHARLES, dernier duc d'Alençon, auquel il ne transmit pas intacts ses droits sur Cany-Caniel. Il avait engagé cette terre pour la somme de 12 000 écus d'or à

GUILLAUME DU BEC, chevalier. Cet engagement avait eu lieu longtemps avant la mort de René, puisque CHARLES DU BEC, fils aîné de Guillaume, reçu conseiller clerk au Parlement de Paris en 1482, et mort curé de la paroisse de Saint-Paul en 1501, était seigneur de Cany-Caniel en 1489, ainsi que l'atteste la foi et hommage qu'il en rendit au roi. Il céda ses droits, de son vivant, à JEAN DU BEC, chevalier, son frère, qui en fit lui-même la foi et hommage au roi en 1498. Le même Jean du Bec, ayant été molesté dans l'exercice de la juridiction de Cany-Caniel par les officiers du bailliage de Caux, présenta une requête à la chambre des Comptes de Paris, le 8 avril 1503, pour obtenir l'extrait des actes d'échange entre le roi Charles V et les comtes d'Alençon de 1370 et de l'assiette des revenus de la seigneurie de Cany-Caniel faite en 1372 ; ce qui lui fut accordé comme engagiste de cette terre.

Toutefois, elle ne resta pas longtemps aux mains des du Bec. Jean du Bec étant mort en 1509, la veuve de René, duc d'Alençon, Marguerite de Lorraine, comme tutrice de leurs enfants, obtint un arrêt du Parlement de Rouen, en date du 13 juillet 1509, contre Marguerite de Roncherolles, veuve de Jean du Bec et tutrice de ses enfants. Cet arrêt, entérinant des lettres royales, adjugea à la duchesse douairière d'Alençon, au nom de ses enfants, Charles, Françoise et Anne, la terre de Cany-Caniel, moyennant le remboursement à la veuve de Jean du Bec de la somme de 12 000 écus d'or, sans dépens.

### **Charles duc d'Alençon**

CHARLES, duc d'Alençon, devenu seigneur de Cany-Caniel, en fit hommage au roi la même année 1509 et en jouit jusqu'à ce que sa mort, arrivée en avril 1525, peu après la bataille de Pavie, où il avait été fait prisonnier. Il réussit à s'échapper et vint mourir en France. Charles était beau-frère du roi François 1<sup>er</sup>, par son mariage avec la célèbre Marguerite d'Angoulême, sœur de ce roi. Il n'en eut pas d'enfants.

En janvier 1523 (1524), il avait séparé la baronnie de Caniel de la seigneurie de Cany-Caniel, en faveur de Charles, bâtard de René d'Alençon, son père. Il forma cette baronnie de terres d'une valeur de 600 livres de revenus, à prendre sur les terres de Cany, et en ordonna l'assiette par lettres du 23 janvier de la même année. Cette assiette fut faite et approuvée par lui en avril suivant.

### **Françoise et Anne d'Alençon**

Après la mort de Charles, duc d'Alençon, arrivée, comme nous l'avons dit, en avril 1525, son héritage patrimonial fut recueilli, moins les terres attribuées à la baronnie de Caniel, par ses deux sœurs, FRANÇOISE et ANNE D'ALENÇON, pendant que ce qui était biens domaniaux et apanages fit retour à la couronne. Cany fut considéré comme terre patrimoniale, cédée à la maison d'Alençon en échange d'autres terres patrimoniales. Nous verrons plus loin que cette qualité de terre patrimoniale fut contestée à Cany.

Les deux sœurs et héritières de Charles, Françoise, femme de Charles de Bourbon, duc de Vendôme et bisaïeule du roi Henri IV, et Anne, veuve de Guillaume, marquis de Montferrat, obtinrent, le 13 juin 1525, un arrêt du Parlement de Rouen, les autorisant à prendre possession des terres patrimoniales de l'héritage de leur frère. Elles jouirent par indivis de la terre de Cany, en firent foi et hommage au roi, et en présentèrent l'aveu et le dénombrement, vérifié en la Chambre des Comptes de Paris le 4 juin 1543.

La possession indivise continua, après la mort de Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, entre son fils Antoine de Bourbon, père de Henri IV, et Anne d'Alençon, marquise de Montferrat, sa sœur, jusqu'au 22 juillet 1556. A cette date, Anne vendit sa moitié de la terre de Cany à Nicolas Puchot, sieur de Gerponville et vicomte de Rouen. Mais celui-ci ne jouit pas longtemps de sa nouvelle acquisition, car le 30 août suivant, en vertu de clameur lignagère de Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen, agissant comme héritier d'Anne d'Alençon, sa tante, la portion

de Cany-Caniel, vendue à Nicolas Puchot, fut remise au cardinal, moyennant la somme de " huit mille livres tournois, prix principal de la dite vendue, et dix écus pour le vin d'icelle. "

### **Jean de Bourbon, comte de Soissons**

Par ce retrait, la seigneurie de Cany-Caniel revint à JEAN DE BOURBON, comte de Soissons, un des fils de Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, lequel prit le titre de baron de Cany-Caniel dans son contrat de mariage, du 14 juin 1557, avec Marie d'Estouteville.

### **Louis de Bourbon, prince de Condé**

Après la mort de Jean, comte de Soissons, tué à la bataille de Saint-Quentin le 10 août 1557, sa veuve jouit pour son douaire des revenus de Cany, dont la propriété revient à LOUIS DE BOURBON, prince de Condé, frère du comte de Soissons.

Quelques années après, les héritiers de Françoise d'Alençon, réussirent à terminer un différend qui durait depuis près de quarante ans. Voici quel en était l'objet : Après la mort de Charles, duc d'Alençon, arrivée en 1525, sans qu'il laissât d'enfants, le procureur général du roi fit saisir ses terres et seigneuries, prétendant qu'elles étaient domaniales et devaient faire retour à la couronne. Les héritiers du duc s'opposèrent à cette saisie, et un procès fut entamé devant le Parlement de Paris. Il n'était pas encore jugé en 1558. Le roi Henri II voulut alors mettre fin aux débats, et chargea quelques-uns de ses conseillers d'examiner la question, pour arriver à une transaction. Elle fut, à cette époque, arrêtée et consentie entre les parties, mais non rédigée par écrit. La mort de l'aîné des trois héritiers, Antoine de Bourbon, roi de Navarre, laissant des enfants mineurs, sous la tutelle de Jeanne d'Albret, sa veuve, obligea à lui donner une forme authentique ; ce qui eut lieu en février 1563, aux conditions suivantes :

" Les héritiers de Charles d'Alençon abandonnent purement et simplement au roi et à la couronne tout ce qu'ils pouvaient prétendre sur le duché d'Alençon, le comté du Perche, etc. Le roi, de son côté, leur délaisse et transporte, si besoin est, les autres terres énumérées dans l'acte et en particulier " la terre de Cany-Caniel, avec ses appartenances et dépendances. "

Cette transaction fut homologuée par lettres patentes de Charles IX, le 22 décembre 1563, et enregistrée au Parlement de Paris, le 26 janvier 1564.

### **Henri de Bourbon, prince de Condé**

Après la mort de Louis, prince de Condé, tué à Jarnac en 1569, HENRI DE BOURBON, prince de Condé, son fils, hérita de ses droits. Le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, son oncle, administrateur de ses biens, renouvela en cette qualité, pour neuf années, le 15 juillet 1570, le bail de la terre et haute justice de Cany à M<sup>e</sup> Nicolas Leclerc. Henri de Condé, devenu majeur, obtint, en novembre 1577, des lettres patentes de Henri III, qui confirmaient de la manière la plus étendue ses droits de seigneur haut justicier de Cany. Ce prince ne jouit pas longtemps de sa seigneurie, étant mort en 1588, peu de temps après son mariage avec Charlotte de la Trémoille.

### **Charles de Bourbon, cardinal**

Son frère, CHARLES II DE BOURBON, archevêque de Rouen et cardinal comme son oncle, hérita de Cany ou plutoit reprit ses droits sur cette seigneurie qu'il avait cédée à son aîné.

### **Françoise d'Orléans, prince de Condé**

Le 20 juillet 1594, peu de temps avant sa mort, le cardinal de Bourbon transporta à la princesse douairière de Condé, FRANÇOISE D'ORLÉANS-LONGUEVILLE, sa belle-mère, seconde femme de Louis, prince de Condé, tous ses droits sur plusieurs terres et baronnies, parmi lesquelles " la terre, seigneurie, fief et haute justice de Cany-Caniel, pour en jouir en pleine propriété par la dite dame et ses hoirs. "

### **Charles de Reffuge**

Ce fut sous Françoise d'Orléans-Longueville que Cany cessa d'avoir pour seigneurs des princes de la maison royale.

Jean de Bourbon, comte de Soissons et seigneur de Cany, comme nous l'avons vu, en 1557, était débiteur de Christophe de Reffuge, superintendant de ses affaires et de sa maison, pour une somme de 38 000 livres. Les tentatives, pour obtenir le paiement, étant depuis longtemps restées infructueuses, CHARLES DE REFFUGE, son fils, menaça de faire saisir et décréter toutes les terres provenant de la succession du comte de Soissons. Alors intervint une transaction. Françoise d'Orléans, princesse douairière de Condé, autorisa, par acte du 4 avril 1598, Charles de Reffuge à vendre la terre de Cany-Caniel et d'en toucher le prix jusqu'à concurrence de 37 000 livres, le surplus devant lui revenir. Elle confirma, le 3 octobre suivant, l'autorisation donnée à Charles de Reffuge, qui se trouvait arrêté par l'opposition de Charlotte de la Trémoille, princesse de Condé, comme tutrice de son fils. Afin d'éviter les chicanes, elle établit Charles de Reffuge son procureur, pour faire saisir et mettre en vente la terre de Cany. Celui-ci mourut avant d'avoir accompli son mandat. Ses deux filles, Angélique de Reffuge, femme de Louis Le Marinier, seigneur de Cany-Barville, et Anne de Reffuge, du consentement de Françoise d'Orléans, par acte du 11 décembre 1608, subrogèrent à leurs droits sur la terre de Cany-Caniel. Suzanne de Monchy, dame douairière de Bréauté, laquelle, agissant comme tutrice et au nom d'Adrien-Pierre de Bréauté, son petit-fils, acquit cette terre moyennant la somme de 40 000 livres.

### **Adrien-Pierre, sire de Bréauté**

Ainsi, ADRIEN-PIERRE, SIRE DE BRÉAUTÉ, chevalier, seigneur de Néville, vicomte de Hotot, premier écuyer de la reine Marie de Médicis, devenu seigneur haut justicier de Cany, rendit foi et hommage au roi devant la Chambre des Comptes de Normandie, le 14 août 1621, pour la terre, seigneurie et haute justice de Cany-Caniel. Il fut tué devant Bréda en octobre 1624, sans laisser d'enfants de Suzanne de Monceau d'Auxi.

### **Adrien, sire de Bréauté**

Son oncle, ADRIEN, SIRE DE BRÉAUTÉ, marié à Françoise de Roncherolles, fut l'héritier d'Adrien-Pierre. Il obtint arrêt du conseil en août 1634 pour être maintenu dans la possession de la terre de Cany, qu'il vendit, par acte du 18 août 1634, à Pierre Le Marinier, fils de Louis Le Marinier et d'Angélique de Reffuge.

### **Pierre Le Marinier**

PIERRE LE MARINIER, chevalier, déjà seigneur de Cany-Barville et de Cany-Caniel, acquit le 13 mai 1648, du dernier héritier du bâtard d'Alençon, la baronnie de Caniel, et réunit ainsi dans sa main toutes les seigneuries portant le nom de Cany. C'est lui qui fit construire, dans la vallée de la Durdent, de 1640 à 1646, le magnifique château qui depuis a servi d'habitation aux seigneurs de Cany. Il rendit hommage en la Chambre des Comptes de Normandie, le 10 mars 1649, de Cany-Caniel. Plus tard, le 26 novembre 1660, il présenta au roi l'aveu et le dénombrement des deux seigneuries de Cany-Barville et de Cany-Caniel. Il avait épousé Hélène de Grangier.



### **Balthazar Le Marinier**

Son fils, BALTHAZAR LE MARINIER, chevalier, fut après la mort de son père, arrivée au commencement de 1662, seigneur de Cany-Caniel, Barville, etc., et rendit hommage, en cette qualité, devant la Chambre des Comptes de Normandie, le 19 août 1662. Il présenta ensuite au roi, le 2 avril 1666, l'aveu et le dénombrement de sa seigneurie. Ce dénombrement paru à la même Chambre des Comptes exiger une enquête pour informer sur son contenu. On doutait de l'existence des allégations qui y étaient énoncées, et dont quelques-unes semblaient empiéter sur le domaine royal. Cette enquête fut faite à Cany, le 24 septembre 1666, par le bailli de Caux et le lieutenant civil et criminel du bailliage. Elle établit les droits des seigneurs de Cany, et la Chambre des Comptes de Normandie, par son arrêt du 9 juin 1668, donna main-levée à Balthazar Le Marinier et approuva, sauf quelques réserves toutes de forme, le dénombrement par lui présenté. Ce seigneur fit dresser, en janvier 1678, le papier terrier de la seigneurie et haute justice de Cany-Caniel.

Il avait épousé, en 1663, Geneviève de Becdelièvre, fille de Pierre 1<sup>er</sup> de Becdelièvre, marquis de Quevilly, et sœur de Pierre II, qui devint plus tard seigneur de Cany. En 1683, Balthazar Le Marinier vendit à son beau-père la seigneurie de Cany-Barville. Il mourut en 1699.

### **Nicolas-Balthazar Le Marinier**

Son fils, NICOLAS-BALTHAZAR LE MARINIER, chevalier, fut après lui seigneur, châtelain, haut justicier et baron de Cany-Caniel, et en cette qualité rendit foi et hommage au roi, le 4 septembre 1699, présenta, le 27 août de l'année suivante, l'aveu et le dénombrement de cette seigneurie en la Chambre des Comptes de Normandie, par arrêt du 16 mars 1701. Nicolas-Balthazar, dont le père avait été forcé de vendre la seigneurie de Cany-Barville, vit celle de Cany-Caniel saisie et décrétée en 1709 par Michel Chamillart, ministre d'Etat sous Louis XIV. Mais le 30 juin 1713, Pierre de Becdelièvre, frère de Geneviève, mère de Nicolas-Balthazar, et déjà seigneur de Cany-Barville, en opéra le retrait et réunit de nouveau dans sa main toute la seigneurie de Cany.

### **Pierre de Becdelièvre**

PIERRE II DE BECDELIÈVRE, chevalier, marquis d'Hocqueville, président de la Chambre des Comptes de Normandie, ayant acquis la seigneurie de Cany, le 30 juin 1713, en présenta le 17 avril 1723, l'aveu et le dénombrement. Il mourut le 14 octobre 1726, sans enfants de Françoise Le Boulz, et fut enterré dans l'église de l'hôpital de Grainville-la-Teinturière, qu'il avait fondé en 1692 et confié à des religieuses de la Charité en 1704.

### **Claude de Becdelièvre**

La seigneurie de Cany passa alors à son neveu Claude, fils aîné de Thomas de Becdelièvre, marquis de Quevilly, seigneur de Brumare.

CLAUDE DE BECDELIÈVRE, marquis de Quevilly, vicomte de Blossville, puis président à mortier au Parlement de Normandie, succéda à son oncle Pierre dans la seigneurie de Cany. Il avait épousé : 1<sup>o</sup> en 1703, Marguerite Bouchard, de Blossville et 2<sup>o</sup>, en janvier 1728, Marie-Angélique du Moucel de Loraille. Il mourut peu de temps après ce second mariage, le 8 octobre 1728, sans enfants d'aucune de ses deux femmes. Il laissa Cany à son frère puîné, Louis, le septième des fils de Thomas de Becdelièvre.

### **Louis de Becdelièvre**

LOUIS DE BECDELIÈVRE, frère et héritier de Claude, se qualifia marquis de Cany, quoique cette terre n'ait jamais été érigée en marquisat. Il était conseiller au Parlement de Rouen. Le 27 septembre 1736, il obtint de la Chambre des Comptes de Normandie un arrêt de surséance pour rendre foi et hommage des seigneuries dont il avait hérité. Il se maria quatre fois et n'eut qu'un fils de son troisième mariage qu'il avait contracté en 1717 avec Anne-Henriette-Catherine Toustain, dame d'Héberville. Louis de Becdelièvre mourut le 4 novembre 1740.

### **Pierre-Jacques-Louis de Becdelièvre**

PIERRE-JACQUES-LOUIS DE BECDELIÈVRE, fils unique de Louis, marquis de Quevilly et de Hocqueville, dit le marquis de Cany, était né le 2 avril 1718. Après la mort de son père, il hérita de toutes ses terres et en rendit foi et hommage au roi le 7 août 1748. Il acquit, le 22 juin 1754, de Charles-Adrien de Lombard, écuyer, procureur du roi au bailliage de Cany, et opéra, par retrait féodal, la retour à sa seigneurie de Cany de la châtellenie d'Anglesqueville, démembrée en 1617 de la baronnie de Caniel, réunissant ainsi dans sa main l'exercice de toutes les juridictions de sa seigneurie. Pierre-Jacques-Louis de Becdelièvre avait épousé, le 1<sup>er</sup> septembre 1733, Charlotte Paulmier de la Bucaille, dame de Prêtreval, laquelle mourut en 1754. Il lui survécut longtemps, n'étant décédé que le 5 octobre 1771. Il avait deux fils et trois filles. Mais Louis-Pierre, l'aîné, était mort avant son père, le 29 mai 1767.

### **Anne-Louis-Roger de Becdelièvre**

ANNE-LOUIS-ROGER DE BECDELIÈVRE, fils puîné de Pierre-Jacques-Louis, naquit le 13 avril 1739. Il entra d'abord dans l'ordre de Malte. Il fut successivement, page du roi, lieutenant et capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis et brigadier des armées royales. Il épousa le 18 juin 1768, Elisabeth-Marie Boutren d'Hattenville, dame de Catteville, de Grosmesnil, etc. Devenu seigneur de Cany après la mort de son père, il vécut jusqu'au 26 juin 1789, laissant deux filles qui se partagèrent la succession. L'aînée, Armande-Louise-Marie, née le 20 juillet 1769, avait épousé le 18 janvier 1789, Anne-Christian de Montmorency-Luxembourg, comte de Luxembourg ; la cadette, Marie-Henriette, émancipée lors de la mort de son père, épousa, en 1797, Anne-Louis-Christian, prince de Montmorency, cousin de précédent.

### **Armande-Louise-Marie de Becdelièvre, comtesse de Montmorency-Luxembourg**

ARMANDE-LOUISE-MARIE DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG eut dans sa part la terre de Cany et son château. En 1792, son mari ayant été porté sur la liste des émigrés, elle eut recours, pour sauver sa fortune de la confiscation, à un moyen dont cette époque néfaste offre quelques exemples. Elle demanda le profit de la loi du divorce, récemment promulguée, et son mariage fut annulé. Elle put ainsi conserver Cany. Elle n'en fut pas moins plus tard emprisonnée avec sa sœur, comme aristocrate, mais sa captivité ne fut pas de longue durée. Le château de Cany, occupé par un régisseur, avait été mis en réquisition. Elle obtint en 1795 qu'il lui fût restitué. Elle réussit également, en 1801, à faire rayer son mari de la liste des émigrés. Elle put alors, en 1802, contracter un nouveau mariage avec lui devant le magistrat, quoique leur premier mariage n'eût jamais pour eux été rompu que devant la loi civile. Le comte de Luxembourg, devenu le duc de Beaumont, mourut en 1825. La duchesse lui survécut jusqu'au 27 juillet 1832. Ils avaient deux fils : Anne-Edouard-Louis-Joseph de Montmorency-Luxembourg, prince de Luxembourg, et Anne-Charles-Maurice-Marie-Hervé de Montmorency-Luxembourg, comte de Luxembourg.

L'aîné épousa Léonie de Croix de Dadizeele, et eut deux filles : Anne-Marie-Josèphe, mariée au baron d'Hunolstein, et Anne-Marie-Eugénie-Justine, au vicomte de Durfort de Lorge. Le cadet, comte de Luxembourg, n'ayant pas été marié, la terre de Cany et ses dépendances fut partagée entre les deux filles de l'aîné : Mme la baronne d'Hunolstein eut le château de Cany, et Mme la

vicomtesse de Durfort, le château de Catteville.

# CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES SEIGNEURS DE CANY

## Seigneurs barons de Caniel

La baronnie de Caniel fut formée en 1524 d'une portion des terres de la seigneurie de Cany-Caniel par Charles, duc d'Alençon, en faveur de son frère, Charles bâtard d'Alençon, fils naturel de René d'Alençon, et de ses hoirs.

CHARLES, bâtard d'Alençon, premier baron de Caniel, épousa Germaine Ballue ou La Ballue, nièce du cardinal de ce nom. Il laissa deux filles, héritières par indivis, de la baronnie de Caniel

L'aînée, ANNE D'ALENÇON, épousa Nicolas de Bernay, écuyer tranchant de la reine. Celui-ci rendit aveu le 29 novembre 1541, de la baronnie de Caniel à Françoise d'Alençon, duchesse de Vendôme, et à Anne d'Alençon, marquise de Montferrat, dames de Cany-Caniel. Son fils unique, CHARLES DE BERNAY, gentilhomme de la duchesse de Savoie, rendit aveu de la même baronnie, le 31 juillet 1561, à Marie d'Estouteville, veuve de Jean de Bourbon, dame douairière de Cany-Caniel. Quelques temps après, il vendit sa moitié de la baronnie de Caniel à son oncle, Lancelot de Monceau.

MARGUERITE D'ALENÇON, fille cadette de Charles, épousa, le 13 décembre 1550, Lancelot de Monceau, maître d'hôtel de la reine de Navarre, lequel acquit de son neveu, Charles de Bernay, sa moitié de la baronnie de Caniel, qui resta ainsi tout entière à leur fille unique.

MARGUERITE DU MONCEAU, fille unique et héritière de Lancelot du Monceau, épousa le 15 avril 1567, François de Prunelay, seigneur de Guillerval, lequel rendit foi et hommage pour la baronnie de Caniel à Henri de Bourbon, prince de Condé, seigneur de Cany-Caniel, le 4 novembre 1573, et en présenta l'aveu et le dénombrement au même seigneur le 2 avril 1576.

JOSIAS DE PRUNELAY, seigneur de Guillerval et baron de Caniel, fils aîné de François de Prunelay et de Marguerite de Monceau, rendit hommage en son nom et au nom de ses frères puînés, Théodore et Etienne, pour la baronnie de Caniel, le 16 décembre 1620, à Adrien, sire de Bréauté, alors seigneur haut-justicier de Cany-Caniel

Le fils de Josias, JACQUES DE PRUNELAY, seigneur de Guillerval et baron de Caniel, n'eut qu'une fille.

JULIE DE PRUNELAY, mariée le 20 novembre 1645 à Jacques de la Taille, chevalier, seigneur de Marçainvilliers et des Essarts. Les deux époux vendirent la baronnie de Caniel, par acte du 13 mai 1648, pour la somme de 16 500 livres, à Pierre Le Marinier, baron et haut justicier de Cany-Caniel.

Ainsi, la baronnie de Caniel, démembrée 125 ans auparavant de la seigneurie de Cany, y fut réunie pour n'en être plus séparée.

# CHRONOLOGIE HISTORIQUE DES SEIGNEURS DE CANY

## Seigneurs de Cany-Barville

Dès les temps de la conquête de Normandie par Philippe-Auguste, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, la seigneurie de Cany-Barville appartenait à GUILLAUME HAY , dont les descendants du même nom occupèrent cette terre jusqu'aux dernières années du XV<sup>e</sup> siècle.

A cette époque, JACQUES HAY était seigneur de Cany-Barville. Il plaida avec Catherine d'Alençon, dame de Cany-Caniel, vers 1450, pour la présentation à la cure de Saint-Martin de Cany. Il obtint gain de cause et nomma à cette cure en 1456 et 1467 . Il rendit aveu de sa seigneurie en juillet 1472.

Après lui, Cany-Barville passa, par le mariage de sa fille Robine, à PIERRE LE SEGRESTAIN, qui en rendit aveu le 25 septembre 1482, et ensuite en 1492.

ROBERT LE SEGRESTAIN, son fils et héritier, rendit aveu de la seigneurie de Cany-Barville le 2 juin 1500, et présenta à la cure de Cany en 1523 et 1529.

PIERRE LE SEGRESTAIN, seigneur de Cany-Barville, donna au roi déclaration des fiefs qu'il possédait, en mars 1539. Il avait épousé Marguerite de Fors, dame de Bermonville.

Leur fille, JEANNE LE SEGRESTAIN, rendit aveu de la seigneurie de Cany-Barville le 8 mars 1555, et nomma à la cure de Cany en 1558 et 1570. Elle n'eut pas d'enfants de Nicolas Martel, seigneur de Bacqueville, dont elle était veuve en 1589.

La seigneurie de Cany-Barville échut à ANTOINE LE MARINIER, au droit de sa mère Jacqueline Sandret, fille de Perrenelle Le Segrestain, grand'tante de Jeanne, dame de Bacqueville. Il présenta à la cure de Cany le 18 décembre 1601. De Gillette Le Pelletier, sa femme, il eut pour fils et héritier :

LOUIS LE MARINIER, devenu seigneur de Cany-Barville en 1608, et mari d'Angélique Reffuge.

Leur fils, PIERRE LE MARINIER, présenta à la cure de Cany le 10 octobre 1626. Le 18 octobre 1634, il acquit la seigneurie et haute justice de Cany-Caniel d'Adrien, sire de Bréauté, et le 13 mars 1648, la baronnie de Caniel du dernier héritier du bâtard d'Alençon, réunissant ainsi dans sa main, comme nous l'avons déjà dit, les trois seigneuries.

Son fils, BALTHAZAR LE MARINIER, vendit, en 1683, la seigneurie de Cany-Barville à son beau-père, Pierre de Becdelièvre. Mais cette seigneurie ne resta pas longtemps séparée des deux autres. Car, en 1713, Pierre II de Becdelièvre, fils du précédent, acquit la seigneurie de Cany-Caniel, et réunit de nouveau les seigneuries.

# CHÂTEAUX DE LA SEIGNEURIE DE CANY

## Château-fort de Caniel

Cette forteresse était située sur les bords de la Durdent, un peu en aval du bourg de Cany, et était évidemment destiné à défendre l'entrée de cette vallée contre un débarquement sur les rivages de la mer, qui n'est éloignée que de quelques kilomètres. Le château de Caniel fut construit à une époque sur laquelle, malgré nos recherches, nous n'avons pu recueillir aucun renseignement. Existait-il avant l'occupation de la Normandie par Philippe-Auguste, ou bien fut-il construit par ce prince ou ses successeurs ? nous l'ignorons. Ce que nous savons, c'est que, comme nous l'avons vu plus haut, il est mentionné dans les documents comme ayant été *démoli par les anciennes guerres*. Ces anciennes guerres doivent s'entendre des guerres avec l'Angleterre, qui durèrent plus d'un siècle, de 1336 à 1450 environ.

Il n'en reste aujourd'hui que des vestiges. La chapelle qui servait de paroisse au château de Caniel et aux habitants du voisinage existe encore sous le nom de chapelle de Saint-Gilles ; elle dépendait de l'abbaye de Beaubec. La chapelle actuelle est du XVII<sup>e</sup> siècle, elle a remplacé un édifice du XIII<sup>e</sup>. Elle avait été vendue révolutionnairement, et fut rachetée et rendue au culte par le prince de Montmorency-Luxembourg.

## Château ancien de Cany

L'abbé Cochet mentionne " le vieux château, sis dans le bourg de Cany, près des halles, démoli au XVII<sup>e</sup> ". Ce château est ainsi désigné dans le dénombrement du 27 août 1700 : " Le manoir seigneurial, sis dans le bourg de Cany, consistant en plusieurs bâtiments, savoir, écuries, vacheries, remises de carrosses, bucher, granges, colombier, pressoir et autres sortes de bâtiments, contient le nombre de douze acres une vergée, tant en pré, herbage que cour et jardin, borné d'un côté la grande rivière de Cany, d'autre côté la petite rivière de Cany. " C'était là sans doute l'habitation des seigneurs de Cany-Caniel avant la construction du château moderne. On voit par la date du dénombrement qu'il existait encore au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il dut être abandonné, vendu et dépecé depuis 1700 ; du moins on n'en trouve plus tard aucune mention.

## Château moderne de Cany

Ce château est construit, en amont du bourg de Cany, dans la prairie traversée par la Durdent et sur le territoire de Barville. Mais la seigneurie de Barville était réunie depuis longtemps à celle de Cany, et aujourd'hui les deux communes n'en faisant plus qu'une, l'appellation de château de Cany est parfaitement justifiée. Il fut bâti de 1640 à 1646. La date extrême de la construction nous est donnée par l'acte de la visite de la chapelle du château, faite par Nicolas de Paris, vicaire général de François I de Harlay, archevêque de Rouen, en 1646.

Le château est un édifice remarquable, construit en briques et pierres, style Louis XIII. On y admire l'agencement plein d'élégance des deux sortes de matériaux et l'harmonie des détails d'ornementation, qui en font une des belles constructions de cette époque. L'architecte est resté

inconnu. Le château s'élève au milieu de la vallée de la Durdent, bordé des deux côtés de coteaux couverts d'arbres de haute futaie. La vaste cour qui précède l'entrée offre à droite et à gauche une ligne de bâtiments qui forment les communs de château. A une extrémité est la chapelle, et en face la demeure du régisseur. On entre dans la cour d'honneur par un pont de pierre (autrefois un pont-levis), qui traverse les fossés toujours pleins d'eau dont le château est entouré. Au fond de cette cour se dresse un beau perron à double volée qui donne accès aux appartements. L'édifice, à deux étages avec mansardes, présente un corps de logis central garni de sept fenêtres et flanqué de deux pavillons en saillie, ayant chacun deux fenêtres. Derrière le château s'étend sur plus d'un kilomètre de longueur, le parc avec ses arbres magnifiques et ses vastes pièces d'eau alimentées par la Durdent.

Le château de Cany conserve encore en grande partie son ameublement ancien. Cette particularité, très rare depuis les pillages ou les confiscations de la Révolution, provient de ce que Armande de Becdelièvre sut, comme nous l'avons dit, mettre son domaine de Cany à l'abri d'une saisie.

Une des curiosités que renferme le château, ce sont les tapisseries flamandes du XV<sup>e</sup> siècle destinées à la décoration des appartements. Nous les décrivons sommairement : 1<sup>o</sup> une tenture en trois pièces renferme les effigies des vertus et des vices, désignées par leurs attributs et des inscriptions, et entremêlés, des personnages bibliques. Ainsi, au-dessus de *timor* (crainte) et *humilitas* (humilité), on voit Daniel agenouillé devant Nabuchodonosor, et Abraham avec les trois anges ; au-dessus de *fortitude* (courage) est Judith devant Holopherne, etc. ; 2<sup>o</sup> une autre pièce représente des scènes historiques avec de nombreux personnages, dont l'attribution est douteuse ; 3<sup>o</sup> l'histoire de Psyché en trois parties, tenture très curieuse à cause des costumes et de l'ameublement, qui se rapportent à l'époque de Charles VI et Charles VII ; 4<sup>o</sup> un sujet inconnu, représentant une salle dans un palais, avec des personnages costumés comme sous Louis XI ; ces tapisseries peuvent être rangées parmi les plus rares et les plus précieuses qui soient sorties des fabriques flamandes du XV<sup>e</sup> siècle ; 5<sup>o</sup> un autre sujet, non moins curieux et aussi d'origine flamande, mais d'une date plus récente (commencement du XVI<sup>e</sup> siècle), c'est un départ pour la chasse, charmant tableau de genre.

Ces tapisseries viennent d'être restaurées par les soins de M. le baron d'Hunolstein et ont figuré en 1880 à l'exposition du musée des Arts Décoratifs.